



# 3<sup>ème</sup> Rallye National Centre Alsace VHC- CPEA

22 Octobre 2016

Comptant pour

la Coupe de France des Rallyes  
le Trophée des Rallyes du Comité Régional du Sport  
Automobile Lorraine - Alsace  
Le Championnat du Luxembourg

## **REGLEMENT**

Version 18 juillet 2016

**ASA ALSACE – 10 rue de Waldkirch – 67600 SELESTAT**

**Téléphone : 03.88.74.76.20**

**Fax : 03.88.74.76.23**

**Courriel : [sport.auto.alsace@gmail.com](mailto:sport.auto.alsace@gmail.com)**

## 3<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL CENTRE ALSACE VHC

**SAMEDI 22 Octobre 2016**

### REGLEMENT PARTICULIER

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 22 août 2016
Ouverture des engagements :	Lundi 29 août 2016
Clôture des engagements :	Samedi 8 octobre 2016
Parution du road-book :	Samedi 15 octobre 2016 dispo à l'ASA ALSACE de 8h à 12h et de 13h à 17h
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 8 octobre 2016 de 8h00 à 19h00 Vendredi 21 octobre 2016 de 10h00 à 18h00.
Vérifications Administratives :	Vendredi 21 octobre 2016 de 17h00 à 20h30 au <b>Circuit EUGENE à Châtenois.</b>
Vérifications Techniques :	Vendredi 21 octobre 2016 de 17h30 à 22h30 au <b>Circuit EUGENE à Châtenois.</b>
Heure de mise en place du parc fermé de départ :	Samedi 22 octobre 2016 à 7h30
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 22 octobre 2016 au <b>Circuit EUGENE à 7h30</b>
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 22 octobre 2016 à 7h45.
Briefing des pilotes :	Briefing écrit remis contre émargement lors des vérifications administratives.
Départ de :	Sélestat le 22 octobre 2016 à 8h00 (Sortie parc fermé)
Publication des résultats partiels :	Parc de Regroupement au PC au <b>Circuit EUGENE</b> (à chaque regroupement). à SELESTAT, à 21h50
Arrivée du 1 <sup>er</sup> concurrent :	<b>Ambulances MADER ZI NORD</b>
Vérifications finales :	<b>Ambulances MADER ZI NORD</b>
Publication des résultats <b>du rallye</b> :	Samedi 22 Octobre 2016, 23h30 au <b>Circuit EUGENE à CHATENOIS.</b>
Remise des prix :	Samedi 22 octobre 2016 à 24h00 au <b>Circuit EUGENE à CHATENOIS.</b>

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ALSACE, en qualité d'organisateur administratif organise le :

### 3<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL CENTRE ALSACE VHC

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Lorraine Alsace sous le N° ... en date du .....

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. N°.... en date du .....

#### Comité d'Organisation

Président : Franck MADER

Membres : Tous les membres de l' ASA ALSACE

Secrétariat du Rallye : ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

Lieu : **Circuit EUGENE à CHATENOIS**

Date : 21 et 22 octobre 2016

Horaire : de 17h00 à 20h30 le 21 Octobre et de 6h30 à la fin de l'épreuve le 22 Octobre 2016

### Organisateur technique

Nom : ASA ALSACE

Adresse : 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

#### **1.1P. OFFICIELS**

*Idem 3<sup>ème</sup> Rallye du Centre Alsace Moderne*

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Aucune

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les équipages engagés devront se présenter aux vérifications administratives et techniques à l'heure fixée par les organisateurs qui auront lieu au Circuit EUGENE à Chatenois le vendredi 21 octobre de 18h30 à 21h30 et samedi 22 octobre 2016 de 7h à 8h30

Les vérifications finales seront effectuées : **Ambulances MADER**

**Adresse : 10 RUE DE Waldkirch 67600 SELESTAT**

**Prix de la main d'œuvre : 60€ ttc**

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye Centre Alsace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 octobre 2016.

**ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT tél: 03.88 74.76.20**

Les concurrents s'engageant avant le 1 octobre 2016 (cachet de la poste faisant foi) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 35€.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés

▪ avec la publicité facultative des organisateurs :	400 €	LUX 450 €
▪ sans la publicité facultative des organisateurs	800 €	900 €
▪ Montant de l'engagement membres ASA	320 €	360 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Seuls les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art 3.1.5P seront pris en compte. Les engagements reçus par FAX ne seront pas pris en compte.

La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA avec une copie du permis de conduire de l'équipage et de la licence 2016.

**3.1.13P.** Une retenue de 30% du montant des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait après le 8 Octobre 2016. Une retenue de 50% des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait déclaré après le 15 octobre 2016 jusqu'à la date du rallye.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA : [sport.auto.alsace@gmail.com](mailto:sport.auto.alsace@gmail.com)

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1.P VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E,F,G1,G2,H1,H2,I et J1

Les catégories sont les suivantes :

- GRUPE 1 -Tourisme de série T
- GRUPE 2-Tourisme de compétition TC
- GRUPE 3 -Grand Tourisme de série GT
- GRUPE 4 -Grand Tourisme Spécial GTS
- GRUPE 5 -Grand Tourisme Prototype GTP/HST/TSRC
- GRUPE N – Production J1
- GRUPE A- Tourisme J1
- GRUPE B – J1

Les voitures homologuées groupe 5 et 6, sport prototype et course biplace des périodes H2, et I ne sont pas autorisées

Définitions des périodes de l'Annexe K

- Période E 1947 à 1961
- Période F 1962 à 1965
- Période G1 1966 à 1969
- Période G2 1970 à 1971
- Période H1 1972 à 1975
- Période HR 1972 à 1975
- Période H2 1976
- Période I 1977 à 1981
- Période J1 1982 à 1985

**4.2.P** Sont aussi autorisées les voitures de rallyes Classic de compétition

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc du Circuit EUGENE. Les véhicules d'assistance ne pourront y pénétrer que le vendredi 21 octobre à partir de 17H et munis de l'autocollant :

**« Assistance » avec le n° du concurrent.**

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
  - d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
  - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistantes aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
  - de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
  - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance,
  - en outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction,**
- Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

## 4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, l'autre à l'arrière. Cette identification concerne également la voiture « 0 » si elle est en configuration course.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00, 000 en configuration Course.

Dans le cadre de la dérogation à l'article R.322-1 du code la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2016.

#### 4.6.2

1 logo noir sur fond blanc « SECURITE » de 520 mm x 110 mm devra figurer sur la partie inférieure des vitres arrières latérales des voitures 000/008 et 0. (si possible sur l'ensemble des voitures d'encadrements).

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Centre Alsace 2016 représente un parcours de 343,36 km.

Il est composé d'une étape et de 4 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 96,00km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3,5,7	BLIENSCHWILLER-NOTHALTEN	10,74 km
ES 2,4,6,8	COL DE LA CHARBONNIERE	13,26 km

L'itinéraire et horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 8 octobre 2016 de 8h à 19h00  
le : vendredi 21 octobre 2016 de 10h à 18h00.

**Rappel : le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3.**

### 6.2.7. P PENALITES

Pour les Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

### AUTRES INFRACTIONS :

- 1<sup>ère</sup> infraction selon gravité : 1 à 3mn ou départ refusé, ou/et amende du montant de l'engagement
- 2<sup>ème</sup> infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double de l'engagement du rallye concerné.

#### Les trois pénalités sont cumulées

Ces pénalités sont infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant est conservé par la FFSA.

## ARTICLE 7.P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Aucun véhicule d'encadrement ne peut être chronométré par l'organisateur.

Tous les véhicules d'encadrement doivent évoluer avec l'objectif d'assurer la sécurité du public.

Tous les véhicules d'encadrement doivent évoluer sans prise de risque. Le DC a le pouvoir d'exclure un conducteur d'un véhicule d'encadrement sans délais.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison blanche (chasuble orange, inscription « commissaire » devant et derrière),
- Chef de poste : chasuble orange inscription « Chef de Poste » devant et derrière.

### 7.6P. PARCS FERMES

Les parcs de regroupement et de fin d'étape sont sous le régime de parc fermé.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Le Rallye VHC ne fait pas l'objet de dotation en prix

Des récompenses seront remises aux vainqueurs des différentes catégories énoncées au classement ci-dessus.

La remise des prix se déroulera une demi-heure après l'affichage du classement définitif du Rallye Moderne

## ARTICLE 11P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Après les vérifications administratives et techniques, les concurrents disposeront de 15 mn pour se rendre au parc fermé situé au Circuit EUGENE.

Un parc pour les remorques est prévu au Circuit EUGENE.

**Le Parc d'Assistance sera accessible à partir de 17h00 le vendredi 21 octobre 2016 et devra être impérativement libéré pour 12h le 23 octobre 2016.  
En dehors de ces jours et de ces horaires, aucun véhicule et aucune personne ne pourra pénétrer dans cette enceinte privée sous peine de mise hors course de l'équipage engagé à cette épreuve.**

**Un seul véhicule d'assistance par voiture de course sera autorisé à accéder au Parc Assistance. AUTOCOLLANT obligatoire.**



## DEMANDE D'ENGAGEMENT

3<sup>ème</sup> Rallye National CENTRE ALSACE VHC  
Samedi 22 octobre 2016

Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation au plus tard le :

**8 octobre 2016** (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

**ASA ALSACE - 10 rue de Waldkirch - 67600 SELESTAT**  
Accompagnée des droits d'engagements :

**400 Euro (avec publicité) - 800 Euro (sans publicité) - 320 Euro (membre ASA)**

Les droits d'engagements sont établis à l'ordre de « **ASA ALSACE** ».

---

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON ACCOMPAGNEE DES DROITS  
D'ENGAGEMENT SERA CONSIDEREE COMME NULLE.**

---

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date à deux épreuves différentes. En signant le présent règlement, le concurrent et les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et d'engagent à s'y conformer, de même qu'aux réglementations générales applicables (y compris des contrôles anti-dopage).

Il certifie l'exactitude des déclarations au dos de cette feuille.

# D E M A N D E D ' E N G A G E M E N T

## 3<sup>è</sup>m e Rallye Centre Alsace VHC – Ville de Sélestat

A remplir avec soin et à retourner avant le :  
Samedi 8 Octobre 2016 à : Asa ALSACE 10 Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

	PILOTE	COPILOTE
Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Code Postal :		
Ville :		
Date de Naissance :		
Lieu de Naissance :		
N° de Permis :		
Délivre-le :		
A :		
N° de portable :		
E-mail : Obligatoire pour la confirmation d'engagement		
N° de la licence :		
Code ASA :		
ASA :		

### VOITURE :

Marque : ..... Type : ..... Cylindrée : ..... Immatriculation : .....

Groupe : ..... Classe : ..... Pass. Tech.N° : ..... Titulaire carte grise : .....

Kit Car : ..... 4X4 : ..... S2000 : .....

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les conditions, certifient être en possession du permis de conduire le jour de l'épreuve et que les renseignements portés sur la demande soient exact.

Ces renseignements feront l'objet d'un traitement automatisé dans le respect de la loi Informatique et libertés du 6/10/1978. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à d'autres organismes, cochez ici :

Ci-joint un chèque de ..... pour ma participation à l'ordre de l'ASA ALSACE

Fait à ..... Le ..... **Signatures OBLIGATOIRES**

**Signature Pilote :**    **Signature copilote :**

<u>Mode de règlement</u>	<u>Groupe</u>	<u>Classe</u>	<u>Visa Technique</u>	<u>Visa Administratif</u>